

## SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM INC. – APPROBATION DE L’OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

**WINNIPEG (Manitoba), le 25 février 2022** – La Société financière IGM Inc. (IGM) (TSX : IGM) a annoncé aujourd’hui avoir reçu des organismes de réglementation l’autorisation de renouveler son offre publique de rachat dans le cours normal des activités et le régime d’achat automatique des titres par l’entremise de la Bourse de Toronto, conformément à l’avis d’intention signifié antérieurement. L’offre publique de rachat dans le cours normal des activités commencera le 1<sup>er</sup> mars 2022 et prendra fin le 28 février 2023, ou à toute date antérieure à laquelle la Société peut terminer ses rachats, conformément à l’avis d’intention déposé auprès du TSX.

La Société peut racheter aux fins d’annulation, au moyen de transactions sur le marché libre par l’intermédiaire du TSX ou de systèmes canadiens de négociation parallèles, un maximum de 6 000 000 de ses actions ordinaires, soit environ 2,5 pour cent de ses 239 743 232 actions ordinaires en circulation au 15 février 2022. La précédente offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société a pris fin le 25 mars 2020; par conséquent, la Société n’a pas racheté d’actions au cours des 12 derniers mois.

Durant la période de six mois terminée le 31 janvier 2022, 316 462 actions ordinaires se sont négociées en moyenne chaque jour. En conséquence, les rachats quotidiens au TSX dans le cadre de l’offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront limités à 79 115 actions ordinaires, sous réserve de l’exception relative aux achats de blocs. Les rachats seront faits au cours en vigueur au moment de l’acquisition. Les actions ordinaires acquises dans le cadre de l’offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront annulées.

Le régime d’achat automatique de titres donne des directives normalisées quant à la façon dont les actions ordinaires de la Société financière IGM doivent être rachetées dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pendant certaines périodes d’interdiction d’opérations prédéterminées, sous réserve des paramètres préétablis. En dehors de ces périodes, les rachats dans le cadre de l’offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront effectués à la discrétion de la direction.

Le régime d’achat automatique de titres constitue un « régime automatique » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et a été examiné par le TSX. Si le régime d’achat automatique de titres est modifié considérablement, suspendu ou annulé avant la date d’expiration, la Société financière IGM publiera un communiqué pour annoncer cette modification, suspension ou annulation, selon le cas.

Le conseil d’administration de la Société a autorisé le renouvellement de l’offre publique de rachat dans le cours normal des activités et du régime d’achat automatique de titres. Le programme de rachat servira à acquérir des actions ordinaires en vue d’atténuer l’effet de dilution découlant de l’attribution d’options dans le cadre du régime d’options d’achat d’actions de la Société et à d’autres fins liées à la gestion des capitaux de l’entreprise.

## À propos de Services financiers IGM Inc.

La Société financière IGM Inc. est l'une des principales sociétés diversifiées de gestion de patrimoine et d'actifs au Canada, dont le total de l'actif géré et de l'actif sous services-conseils est d'approximativement 271 milliards de dollars au 31 janvier 2022. La Société fournit une vaste gamme de services de planification financière et de gestion de placements afin d'aider plus de deux millions de Canadiens à atteindre leurs objectifs financiers. La Société exerce principalement ses activités par l'entremise d'IG Gestion de patrimoine, de Placements Mackenzie et d'Investment Planning Counsel. La Société financière IGM fait partie du groupe d'entreprises de Power Corporation du Canada

## Déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans le présent communiqué, à l'exception des énoncés de faits historiques, sont de nature prospective; elles sont fondées sur des hypothèses et sont l'expression des attentes actuelles de la Société financière IGM. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la situation financière et les résultats opérationnels de la Financière IGM à certaines dates et pour les périodes closes à certaines dates et de présenter de l'information au sujet des attentes et des projets actuels de la direction. Ces déclarations pourraient ne pas se prêter à d'autres fins. Ces déclarations peuvent porter, notamment, sur l'intention d'IGM d'acheter des actions ordinaires dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, sur le dépôt d'un avis d'intention relatif à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités et sur le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'emploi de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

Les déclarations prospectives sont fondées sur des facteurs ou des hypothèses significatifs ayant permis de tirer la conclusion ou d'effectuer la prévision ou la projection dont il est question. Ces facteurs et hypothèses comprennent les perceptions des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances. Bien que la Financière IGM considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose actuellement la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

Les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des prédictions, des prévisions, des projections, des attentes et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être réalisés.

Divers facteurs significatifs, qui sont indépendants de la volonté de la Financière IGM et de ses filiales dans bien des cas, touchent les opérations, le rendement et les résultats de la Financière IGM et de ses filiales ainsi que leurs activités. En raison de ces facteurs, les résultats réels peuvent différer sensiblement des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou attendus. Ces facteurs comprennent, notamment, l'incidence ou les conséquences imprévues de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique Nord et dans le monde, des taux d'intérêt et des taux de change, des marchés boursiers et financiers mondiaux, de la gestion des risques de liquidité des

marchés et de financement et des changements de méthodes comptables ayant trait à la présentation de l'information financière (y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations comptables critiques), l'incidence de l'application de changements comptables futurs, des risques d'exploitation et liés à la réputation, de la concurrence, des changements liés aux technologies, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, de la capacité de la Financière IGM à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance ainsi que du succès obtenu par la Financière IGM pour ce qui est de prévoir ou de gérer les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié de noter que la liste précitée ne comprend pas tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les déclarations prospectives de la Financière IGM. Le lecteur est également prié d'examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

À moins que la loi en vigueur au Canada ne l'exige expressément, la Financière IGM n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs ou autrement.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des risques et des incertitudes associés aux activités de la Financière IGM et des facteurs et hypothèses significatifs sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, se reporter aux documents d'information de cette dernière. Ces documents ont été déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et sont accessibles à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

**Personnes-ressources :**

**Relations avec les médias :**

Nini Krishnappa

647-828-2553

[nini.krishnappa@igmfinancial.com](mailto:nini.krishnappa@igmfinancial.com)

**Relations avec les investisseurs**

Keith Potter

204-955-2404

[investor.relations@igmfinancial.com](mailto:investor.relations@igmfinancial.com)